

EXCREMENT – POIL(S)



RAPPEL

Attention, un excrément doit toujours être manipulé avec précaution (utilisation de gants, conservation dans des sachets étanches).

Les prélèvements doivent être identifiés par : (1) la date de découverte, (2) le nom du correspondant, (3) le département, (4) la commune et éventuellement (5) un n° de prélèvement (une fiche par échantillon prélevé).

Les excréments sont à conserver au congélateur du réseau le plus proche (DDT, ONCFS, PNR, PN), les poils peuvent être conservés dans une enveloppe à température ambiante et être envoyés directement au responsable régional du réseau.

Ce formulaire doit être adressé à l'antenne régionale du réseau (ONCFS Gap, ONCFS Gerstheim, ONCFS Gières, ONCFS Prades, ONCFS Coudes, ONCFS Dijon, ONCFS Toulouse, PN Mercantour Nice), ainsi qu'au coordinateur départemental (DDT (M)).

1. IDENTITE DU (DES) CORRESPONDANT(S) ET DE L'OBSERVATEUR

	CORRESPONDANTS		OBSERVATEUR	
	N°1	N°2	Nom	
Nom				
Organisme			Téléphone	
Date de recueil				

2. DATE ET LIEU DE LA DÉCOUVERTE (situer sur une carte au 1/25000^{ème} à joindre au formulaire)

Le : N° du prélèvement :

(si plusieurs prélèvements lors d'une même sortie)

Département : Commune : Lieu-dit :

3. RELEVÉ D'AUTRE(S) INDICE(S) (compléter les formulaires correspondants)

observation visuelle empreinte/piste proie sauvage urine/sang hurlement

4. CIRCONSTANCES DE LA DÉCOUVERTE

Excrément - déposé : à terre sur une souche, une butte de neige
 à proximité d'une proie sauvage à proximité d'une proie domestique
 autre :

- recouvert par grattage : oui non

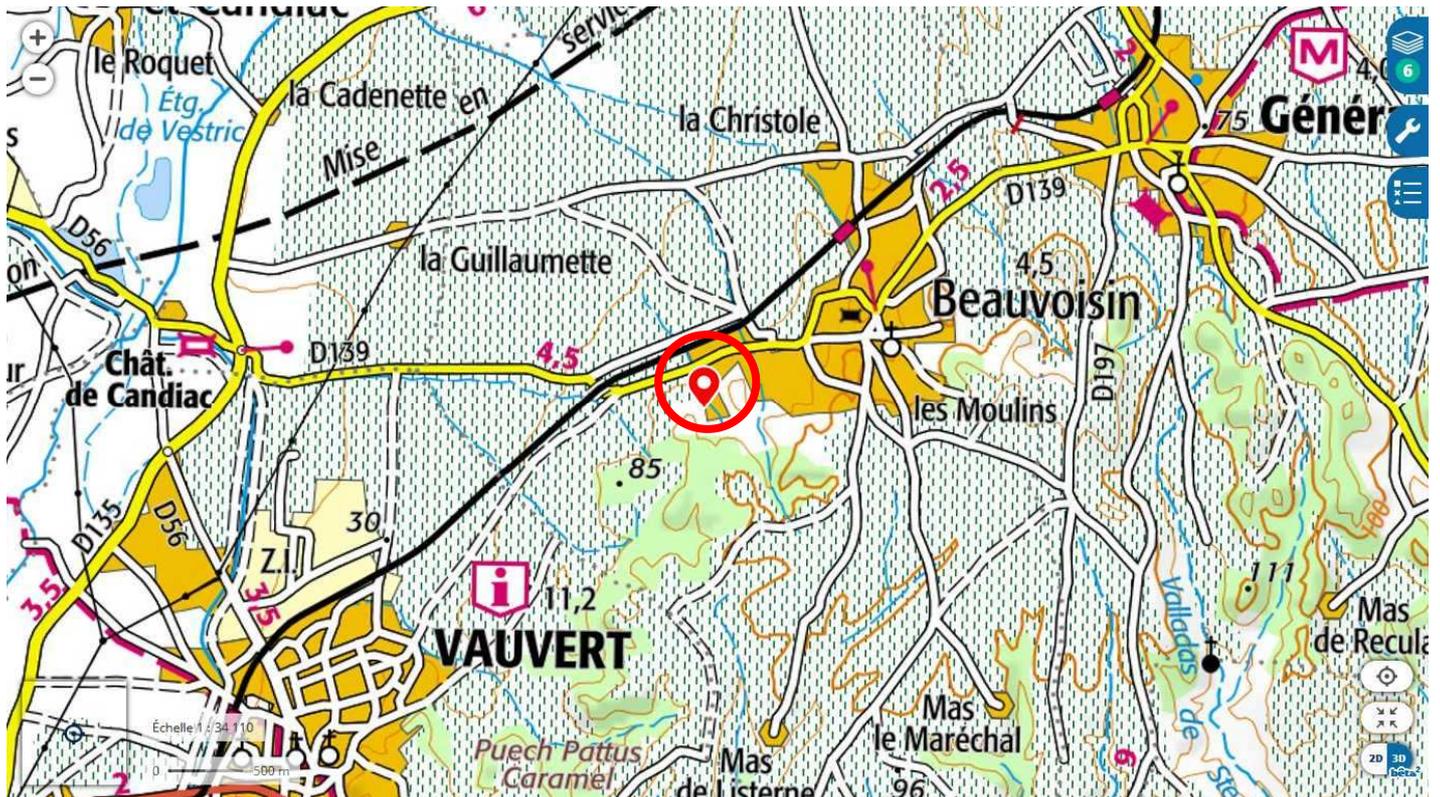
Poils - prélevé : sur un barbelé à proximité d'une proie sauvage
 sur un buisson à proximité d'une proie domestique
 autre :

5. AVIS DU (DES) CORRESPONDANT(S)

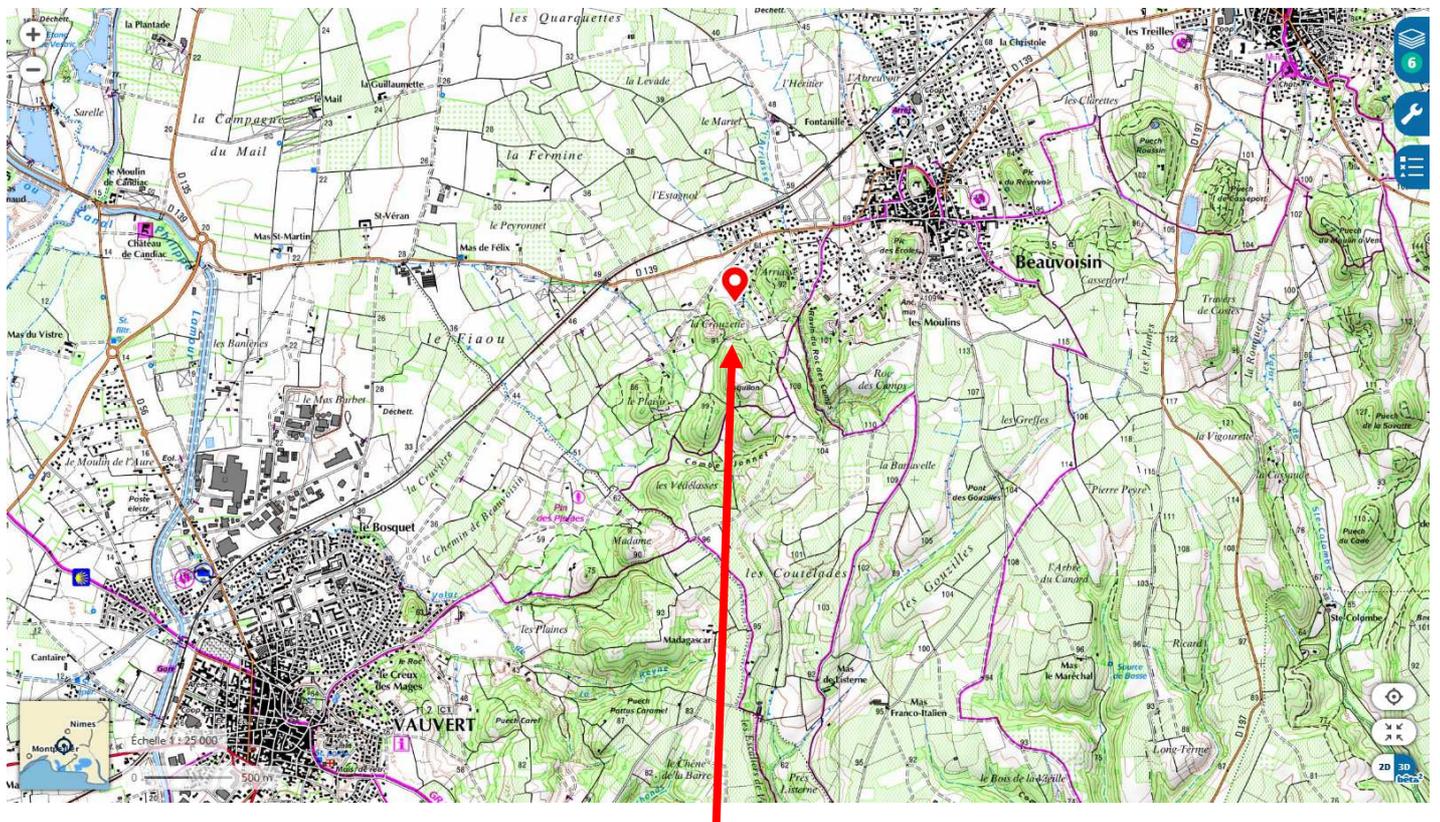
LYNX LOUP GRAND CANIDE INDETERMINE CHIEN INDETERMINE AUTRE (à préciser)

6. RECOLTE DE L'ECHANTILLON non oui (précisez le lieu de stockage) :

Prélèvement poils – Beauvoisin – Constat caprin ARCHINARD Jean-Patrick
23 novembre 2017



Plan général



Lieu du prélèvement

Prélèvement de poils – Beauvoisin – ARCHINARD

Planche photographique



**Poils sur le fil barbelé à proximité de la chèvre
du constat 17-30-028**